

Toulouse, le 10 mars 2022

Aux Secrétaires et Correspondants de S1
Aux membres de la CAA

Chère/cher collègue et camarade,

Tous les trois ans, les congrès du SNES-FSU sont l'occasion de débattre collectivement de ses orientations, de ce qu'il porte pour le Second degré, pour ses personnels, pour les élèves. Les délégués au congrès national, à partir des textes préparatoires amendés dans les congrès académiques, définissent les positions syndicales et les grandes lignes de l'action pour le prochain mandat afin de défendre, développer, améliorer, démocratiser le système éducatif public, et répondre aux aspirations de ses personnels. Cette année, pour palier le format tout distanciel et, par suite, réduit du congrès ordinaire 2021, un Congrès national exceptionnel est organisé du 9 au 13 mai à Montpellier.

Le CONGRES ACADEMIQUE du SNES-FSU Toulouse, préparatoire à ce Congrès national, aura lieu les

jeudi 14 et vendredi 15 avril 2022 au Lycée Hôtelier de TOULOUSE

Les congressistes seront accueillis au lycée à partir de 8h30 le jeudi 14 avril.

Début des travaux à 9h00 (impérativement).

Fin des travaux prévue vers 19h30 le jeudi 14 mars, et 17h30 le vendredi 15 avril.

Le programme définitif des deux jours du Congrès sera présenté et voté en début de Congrès.

Le Congrès Académique représente un coût important, et son organisation cette année impose toujours quelques contraintes sanitaires supplémentaires qu'il nous faut anticiper. Pour nous permettre de le préparer au mieux, nous demandons aux membres de la CAA et aux S1 de bien vouloir confirmer **le plus tôt possible** leur participation ou celle de leurs délégués de S1, selon la procédure suivante.

➤ **Inscriptions au Congrès :**

1/ Les membres de la CAA sont délégués de droit au Congrès académique ;

2/ La représentation des S1 est établie selon la règle ci-dessous :

Chaque S1 est représenté au Congrès académique par :

- *au moins 1 délégué pour un effectif inférieur ou égal à 25 adhérents à la date du Congrès académique ;*
- *1 délégué supplémentaire par tranche de 25 adhérents.*

Attention ! La vérification préalable des mandats des délégués de S1 par le S3 impose que le S1 renvoie au S3 **pour le 5 avril 2022 au plus tard** la fiche ci-jointe, identifiant les syndiqués mandatés par les membres du S1. **Sans mandat, il n'est pas possible de s'exprimer au Congrès, ni de voter.**

Les membres de la CAA, comme les délégués de S1, doivent en outre suivre une procédure d'inscription en ligne **avant le 5 avril 2022** en complétant le formulaire :

<https://framaforms.org/congres-academique-du-snes-fsu-toulouse-1610532113>

➤ **Demandes de prise en charge des repas, hébergements, déplacements :**

- **L'organisation de l'ensemble des repas** sera précisée ultérieurement, en fonction des inscriptions et des contraintes sanitaires en vigueur au moment du Congrès. En tout état de cause, le S3 participera si nécessaire aux frais engagés, dans la limite de 10 € par personne et par repas, sur présentation de justificatifs.
- **L'hébergement** (sur place) pour la nuit du 14 au 15 avril sera organisé et pris en charge par le S3 uniquement (hébergement en chambre individuelle) :
 - pour les délégués de S1 l'ayant demandé **via la fiche de désignation des camarades mandatés par les membres du S1 ET lors de leur inscription en ligne**. Cette fiche remplie est à renvoyer scannée ou photographiée à tresorerie@toulouse.snes.edu **avant le 5 avril ;**
 - pour les membres de la CAA qui en **feront la demande par mail à tresorerie@toulouse.snes.edu ET lors l'inscription en ligne, avant le 5 avril.**
- **Les déplacements** seront remboursés sur la base du tarif SNCF ou 0,25€ du km parcouru si le déplacement doit être effectué en voiture (privilégier alors le co-voiturage chaque fois que c'est possible). DE manière générale, merci de choisir la formule la plus économique pour réduire les coûts de déplacement, n'hésitez pas à faire la comparaison des différents modes de transport).

Pour faciliter les remboursements, prévoir un RIB à remettre le jour du Congrès.

➤ **Formalités administratives préalables impératives vis à vis du Rectorat :**

- Pour les membres de la CAA : une convocation sera émise et sera à remettre au chef d'établissement dès que transmise ;
- Pour les délégués de S1 : la participation au Congrès académique ouvre droit à des autorisations d'absence, en en faisant la demande **avant le 5 avril 2022** selon le modèle ci-dessous :

Modèle de demande d'autorisation d'absence à remettre avant le 5 avril 2022 au chef d'établissement :

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse
S/c de Mme ou M. le Proviseur/le Principal
Du Lycée/Collège de.....

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour participation au Congrès Académique du SNES-FSU

Monsieur le Recteur,

Mandaté comme délégué de la section syndicale de mon établissement pour participer au Congrès Académique du SNES-FSU qui se déroulera les 14 et 15 avril 2022 à Toulouse, je vous informe que je n'assurerai pas mon service du/des (date et heures).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Date et Signature

Bien cordialement, et en comptant sur la présence du plus grand nombre d'entre vous,

Le Secrétariat Académique

Pour ne rien oublier, on récapitule :

	Je suis membre de la CAA :	Je suis secrétaire de S1 :
Avant le 05/04/22	<ul style="list-style-type: none">- Je m'inscris en ligne au Congrès ;- Je fais ma demande d'hébergement auprès du S3.- Je dépose ma convocation auprès de l'établissement	<ul style="list-style-type: none">- J'établis la liste des délégués de mon S1 en concertation avec les adhérents ;- Je les inscris en ligne au Congrès ;- Je retourne au S3 la fiche de mandatement et de demande d'hébergement des délégués désignés.- Je rappelle aux délégués de mon S1 de déposer auprès du chef d'établissement la convocation reçue.

DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ACADEMIQUE DU SNES des 14 et 15 avril 2022 Lycée Hôtelier - TOULOUSE

Fiche à retourner **IMPERATIVEMENT** pour le **5 avril 2022** au **S3**
SNES-FSU – 2, avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE
ou scanné/photographié par mail (tresorerie@toulouse.snes.edu)

SECTION SYNDICALE D'ETABLISSEMENT (S1) :

ETABLISSEMENT : Ville :
..... Département :

Nom du Secrétaire de S1 :

Nombre de syndiqués à jour de cotisation au 05/04/22 (cf la liste des adhérents via l'espace adhérent des S1) :

Chaque S1 est représenté au Congrès par 1 délégué syndiqué pour un effectif inférieur ou égal à 25 adhérents et 1 délégué syndiqué supplémentaire par tranche, ou fraction de tranche, de 25 au-delà.

Les membres de la CAA participent de droit au Congrès académique. Ils peuvent être délégués de leur S1, mais ne peuvent cumuler deux mandats, et sont donc invités à favoriser la participation d'autres syndiqués mandatés par leur S1.

Chaque syndiqué mandaté par son S1 doit remettre à son Chef d'établissement au plus tard le 7 avril 2022, une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur, pour la ou les journées où il est de service pendant la durée du Congrès (voir modèle ci-joint). L'autorisation d'absence est de droit. Il n'y a pas lieu d'attendre la réponse pour participer au Congrès. Une attestation de présence sera fournie.

NOM ET PRÉNOM DES DÉLÉGUÉS DU S1	ADRESSE ELECTRONIQUE	DEMANDE UN HEBERGEMENT
1		OUI <input type="checkbox"/>
2		OUI <input type="checkbox"/>
3		OUI <input type="checkbox"/>
4		OUI <input type="checkbox"/>
5		OUI <input type="checkbox"/>

Liste établie et transmise par le Secrétaire du S1 et sous sa responsabilité, après concertation avec les syndiqués de l'établissement

A le Signature du Secrétaire de S1

POUR ACCEDER AU LYCEE HÔTELIER de TOULOUSE

En voiture : Lycée Hôtelier, 1 rue de l'Abbé Jules Lemire, 31300 Toulouse. Parking possible à proximité, mais places en nombre limité.

En transports en commun :

- Tram T2 direction Blagnac/Blagnac Aeroport, arrêts Hippodrome (ou Cartoucherie), puis 10 minutes de marche à pied.
- Ligne L2, arrêt Lemire
- Ligne C, arrêt Le Toec, puis 5 minutes de marche à pied.

